Lettre parisienne (26 février 1882)

Henri C.

26 février 1882

Comme je vous le faisais pressentir dans ma dernière lettre, la réunion organisée au Théâtre Oberkampf, 109, rue Oberkampf, par le « groupe parisien de propagande anarchiste », a eu une véritable importance.

Quatre cents personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs ; mais ce qui a donné à la réunion un intérêt tout à fait spécial, c'est que, pour la première fois, la discussion s'est établie d'une façon nette et précise, en dehors de toute question de personne, entre les partisans et les adversaires du suffrage universel.

Le citoyen Émile Gautier a fait une exposition très simple, très nette et très claire de la question.

« Les anarchistes, a-t-il dit, ne considèrent le suffrage universel, ni comme un droit, ni comme une fonction. À leurs yeux, il est un instrument de duperie et de domination.

« Ce qui est un droit, c'est la souveraineté du peuple, de tous les citoyens ; c'est la faculté pour chacun des individus composant la nation, d'intervenir dans les affaires publiques, de telle sorte qu'il n'ait point à subir de loi qu'il n'ait point faite, et que personne autre que lui-même ne puisse le décréter d'obéissance. (Approbation).

« Le suffrage universel est le mensonge imaginé pour faire connaître la volonté des citoyens. Nous croyons, nous, que le moyen est mauvais. En effet, le suffrage universel ne se prononce sur tout ce qui l'intéresse que par l'intermédiaire de personnages qui ne relèvent que de Dieu ou de leur conscience, c'est-à-dire pas grand'chose.

« Puis le suffrage universel est loin d'être — universel. Les femmes, les jeunes gens, les soldats et bien d'autres en sont exclus, et c'est tout au plus si le quart de la population de la France est appelé à donner son avis sur les affaires du pays. Sur quarante millions d'habitants, dix millions sont appelés à voter ; six ou sept millions votent et c'est en fin de compte, un total de quatre ou cinq millions de citoyens qui décident sans appel du sort de la nation. (Applaudissements.)

« Avant l'élection, le suffrage universel n'a aucune autorité ; il est soumis à une loi qu'il n'a point faite ; les électeurs sont convoqués quand il plaît au pouvoir central, et ce pouvoir central pourrait presque suspendre, interrompre les élections indéfiniment, sans que les électeurs aient aucune ressource…

— *On protestera, crie un citoyen.*

— Et croyez-vous que vos protestations serviront à quelque chose, répond le citoyen Gautier ; quelle sanction auront-elles, et quels moyens emploierez-vous pour forcer le pouvoir à s'incliner devant elles ?

— On se révoltera, s'écrie un autre citoyen !

— Oui, dit le citoyen Gautier, vous vous révolterez, et ce sera en effet le seul moyen de faire prévaloir votre volonté ; oui, l'insurrection sera votre seule ressource, mais n'est-ce pas là la preuve la plus indiscutable de l'impuissance du suffrage universel, puisqu'il est incapable de vous faire « l'économie d'une révolution ». Ne perdons donc plus notre temps, nos forces, notre activité à cette loterie trompeuse ; réservons-nous pour la besogne révolutionnaire, pour la conquête directe de nos droits, pour l'exercice direct de notre souveraineté. (Bravos prolongés.)

« Pendant l'élection, continue l'orateur, c'est la foire aux candidats, c'est l'interminable défilé des programmes. Comment la masse, si longtemps asservie, se reconnaîtrait-t-elle dans ce tohu-bohu. Elle n'a pas la liberté politique, et l'aurait-elle, qu'elle n'en pourrait rien faire, puisqu'elle n'a pas la liberté économique. Sans la liberté politique et la liberté économique, le suffrage universel n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

« Après l'élection, la majorité fait la loi ; c'est là une injustice indiscutable, puisque s'il ne peut légitimement appartenir à un citoyen de faire la loi, ce droit ne peut pas plus légitimement appartenir à la majorité plus un des citoyens. D'ailleurs, le député, fût-il honnête et sincère, que le mécanisme parlementaire le condamnerait à l'impuissance.

« Toute la question est de savoir si la fonction de législateur est une fonction utile. À cette question, les anarchistes répondent catégoriquement : non. (Bravos). Il n'y a d'utiles que les fonctions productives, que celles qui augmentent la richesse matérielle ou intellectuelle de l'humanité.

« Abstenons-nous donc de voter ; prêchons partout l'esprit de révolte ; consacrons-nous uniquement à la propagande socialiste-révolutionnaire contre l'État, contre la légalité, contre le gouvernementalisme, contre la société bourgeoise. (Applaudissements prolongés). »

Le citoyen Émile Digeon, l'inventeur d'une nouvelle forme d'anarchie, dite : *Anarchie rationnelle*, dans laquelle il y aurait encore des gouvernements, des députés, des maîtres, a pris la parole et a combattu en termes très courtois, du reste, les théories soutenues par le citoyen Gautier.

Il veut que la majorité tranche les difficultés ; il lui reconnaît le droit d'organiser le travail et de répartir les fonctions. Il trouve que si la minorité n'obéit pas, on marchera au désordre et au cahos. C'est au suffrage universel éclairé et affranchi d'intervenir, par exemple, pour décider du mode d'éclairage d'une commune, pour désigner le pilote d'un navire, pour nommer des citoyens chargés de surveiller les écoles, etc.

Le citoyen Gautier répond qu'il n'est pas utile de voter pour désigner les boulangers qui sont chargés d'un service public autrement intéressant que le service de l'éclairage.

Quand les travailleurs auront reconquis le capital et fait table rase de l'autorité, ce ne sera plus que l'affaire d'une simple division du travail.

L'ordre se fait tout seul par une sorte de génération spontanée des aptitudes, en vertu du jeu normal des individualités solidaires les unes des autres, et équilibrées par l'intérêt commun.

Le citoyen J.-B. Clément combat à son tour les doctrines anarchistes. Il ne croit pas au suffrage universel, mais, en sa qualité de membre du Comité national du « parti ouvrier », il croit devoir le soutenir comme un moyen d'agitation. Il trouve la propagande anarchiste inefficace, et est conva[1]u qu'on ne fera pénétrer les idées s[2]es au sein de la foule des résignés qu[3]n appelant ces résignés aux urnes, pour envoyer au Parlement des députés socialistes.

Le citoyen Clément développe son opinion avec une grande animation, où semble même, de temps en temps, percer une pointe mal dissimulée d'irritation.

Le citoyen Gautier répond que si la propagande anarchiste est difficile, la faute en est à ceux qui prêchent le suffrage universel sans y croire. À Reims, dans le Cher, ailleurs encore, les masses socialistes étaient dégoûtées du suffrage universel, quand certains socialistes les ont poussées aux urnes travaillant ainsi à ressusciter un préjugé presque disparu dont on vient aujourd'hui invoquer l'existence contre les anarchistes. (Bravos).

Le citoyen J.-B. Clément reprend la parole et répète ses premiers arguments, mais il se débat vainement contre ce dilemme où l'accule le citoyen Gautier :

Ou vous ferez l'apologie du suffrage universel, et alors vous mentirez au peuple, puisque vous déclarez vous-même n'y pas croire ;

Ou vous avouerez hautement que le suffrage universel est une mystification et ne craignez-vous pas alors que le peuple, à qui vous n'en présentez pas moins des candidats, vienne un jour vous dire, avec sa logique brutale « Vous êtes des blagueurs » ?

— Mais, s'écrie le citoyen Clément, en refusant de vous servir du suffrage universel, vous aurez, pour la propagande, un moyen d'agitation en moins.

1. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
2. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
3. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.

— C’est vrai, répond le citoyen Gauthier, mais, vous oubliez que nous trouvons le moyen détestable, vous oubliez qu’il y a bien d’autres moyens d’agitation, et, qu’en tous les cas, si nous avons un moyen d’agitation de moins que vous, vous avez un préjugé de plus que nous.

C’est sur ces paroles que la séance a été levée.

Je n’avais pas tort, comme vous le voyez, de bien augurer du nouveau groupe fondé à Paris depuis un mois, sous le titre de « Groupe parisien de propagande anarchiste. »

L’organisation de la réunion dont je viens de rendre compte et la publication du placard intitulé : *L’Anarchie*, que vous avez dû recevoir et dont je vous laisse le soin d’entretenir vos lecteurs, montrent assez à quels excellents résultats il est possible d’arriver, quand on laisse de côté les questions de doctrine et les querelles de personnes, et qu’on se tient sur le terrain large et fécond de la propagande socialiste-révolutionnaire.

HENRI C.

Bibliothèque anarchiste

Henri C.
Lettre parisienne (26 février 1882)
26 février 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°3 du *Droit social Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com